

Débat d'orientation budgétaire (DOB) 2018

Présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire

Commune de Marsillargues



*Présenté à la commission finances le 11/12/2017
Présenté au conseil municipal le 21/12/2017*

Sommaire :

- **Contexte économique**
 - France et zone euro
- **Principales mesures relatives aux collectivités locales**
 - Projet de loi de programmation des finances publiques (PLPFP 2018-2022) et projet de loi de finances (PLF 2018)
 - Impact sur le budget communal
- **Orientations budgétaires 2018**
- **Situation financière de la commune**
 - Evolution des dépenses et des recettes réelles de fonctionnement (DRF/RRF)
 - Comportement des équilibres structurels
 - Situation de la dette communale
- **Budgets annexes**



2

Préambule :

La tenue du **débat d'orientation budgétaire** (DOB) est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des collectivités de + 3500 habitants.

Objectifs du DOB :

- Discuter des orientations budgétaires de la collectivité
- Informer sur la situation financière

Le DOB ne donne pas lieu à un vote mais permet de définir les orientations du budget primitif qui sera adopté dès février 2018



3

Préambule :

Un **Rapport d'Orientation Budgétaire** doit être présenté à l'assemblée délibérante. Celui-ci doit aborder :

- Les orientations budgétaires,
- Les engagements pluriannuels envisagés en investissement,
- La situation de la dette financière.



4

Contexte économique (Zone Euro et France) :

➤ **Croissance :**

La croissance de la zone euro pourrait atteindre **+ 1,7% en moyenne en 2018** après **+ 2,2% attendu en 2017**.

En France, la croissance devrait atteindre, selon l'INSEE, **+ 1,8 % en moyenne pour 2017 et 2018**.

➤ **Inflation :**

Portée par la remontée du prix du pétrole, l'inflation a poursuivi sa hausse progressive et devrait atteindre **+ 1,5 % en moyenne en 2017 et + 1,4 % en 2018**.

En France, l'année 2017 sera marquée par une inflation plus forte à **+1%** (+0,2% en 2016). Elle atteindrait en moyenne **1,3% en 2018**.



5

Projet de loi de programmation des finances publiques 2018-2022 (PLPFP 2018-2022)

Et

Projet de loi de Finances pour 2018 (PLF 2018)

Les principales mesures relatives aux collectivités locales



6

Les principales mesures relatives aux CL (PLPFP 2018-2022) et (PLF 2018)

Deux dispositions majeures :

1. **Suppression de la TH** pour 80% des ménages d'ici 2022 avec compensation intégrale des dégrèvements par l'Etat dans la limite des taux et des abattements en vigueur en 2017.
2. **Remplacement des mesures de réduction de la DGF** au titre de la Contribution au Redressement des Finances Publiques (CRFP) par un **effort d'économie de 13Md€** d'ici 2022 dans le cadre d'un **pacte financier** conclu avec l'Etat et les collectivités les plus importantes (319 au total).



7

Les principales mesures relatives aux CL (PLPFP 2018-2022) et (PLF 2018)

Parallèlement :

1. Apparition d'une nouvelle règle prudentielle avec la fixation d'un **ratio d'endettement** défini comme le rapport entre l'encours de dette et l'autofinancement brut exprimé en nombre d'années. Le plafond cible sera fixé par décret pour chaque catégorie de CL (Communes de + de 10 000 hab., EPCI de + de 50 000 hab., régions et départements)
2. **Pérennisation de la DSIL** (dotation de soutien à l'investissement public local) pour 615 M€ en 2018 divisée en 2 parts :
 1. 570 M€ pour de la rénovation thermique, transition énergétique, développement des énergies renouvelables,
 2. 45 M€ au financement des contrats de ruralité



8

Contribution au redressement des finances publiques (CRFP) : Bilan financier depuis 2013 :

Depuis 2013, les communes ont contribué au redressement des finances publiques de l'Etat. Cela s'est traduit par une diminution des concours financiers de l'Etat aux collectivités.

2017, marque la 4^{ème} année consécutive de la baisse de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement).

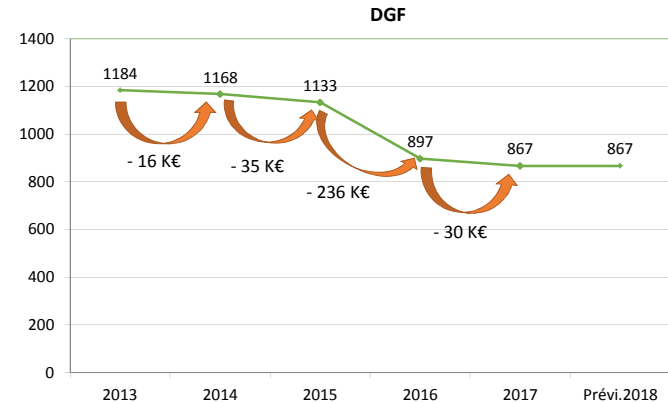
Depuis, 2013 la perte cumulée pour la commune est de **317 K€** dont **236 K€** entre 2015 et 2016.

L'année 2018 marque la **fin de la baisse de la DGF au titre du redressement des comptes publics.**



9

Contribution redressement des finances publiques (CRFP) Baisse de la DGF (en milliers d'euros) : Perte de 317 K€ depuis 2013



10

Contexte local: Impact du PLF 2018 et autres mesures gouvernementales sur le BP 2018

- **Maintien** de la dotation globale de fonctionnement (DGF). Prévision budgétaire au BP 2018 identique la recette perçue en 2017, soit 867 K€.
- **Maintien** du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC). Prévision budgétaire au BP 2018 identique la recette perçue en 2017, soit 141 K€.
- **Pacte financier et ratio d'endettement** : La commune n'est pas à ce jour directement concerné par ces mesures. Il faut néanmoins rester vigilant sur l'extension possible à d'autres catégories de CL.



11

Contexte local: Impact du PLF 2018 et autres mesures gouvernementales sur le BP 2018

Autres mesures en dehors du PLF 2018 :

- **Fin des contrats aidés** : **Conséquence** : **Coût de 100 K€ environ en 2018**, soit la perte de la compensation versée par l'Etat pour 7 contrats aidés.

Autre conséquence : Une réflexion est actuellement en cours sur la possibilité de mettre éventuellement en **délégation de service public (DSP)** la gestion de la restauration scolaire (actuellement : marché public avec ELIOR se termine le 31/08/18)



12

Orientations budgétaires 2018:

- Pas d'augmentation des taux communaux d'imposition
- Actions pour maintenir des équilibres structurels positifs
- Poursuite du Plan Pluriannuel d'investissement (PPI) (2018/2020)
- Pas de recours à l'emprunt



13

Pas d'augmentation des taux d'imposition pour 2018 :

- Malgré le contexte économique et financier difficile des collectivités territoriales, la commune **n'augmentera pas** les taux d'imposition communaux en 2018, et ce, pour la **9^{ème} année consécutive**.

	TH	TFB	TFNB
Taux (%) en vigueur maintenus :	21,61%	33,30%	153,86%

- Le produit fiscal attendu pour 2017 sera de 3 875 K€ environ. Il est envisagé pour **2018 un montant prévisionnel de 3 920 K€ (+ 1,16% par rapport à l'estimation du CA 2017)**.



14

Actions pour maintenir des équilibres structurels positifs

- La commune agit pour préserver ses équilibres financiers, donc ses **marges de manœuvres** :
 - **Maîtrise de la masse salariale en 2018** par une augmentation qui devrait être limitée à **+1,2% (+ 50 K€) par rapport au BP 2017**. Cette augmentation correspond à la hausse mécanique du GVT (glissement vieillesse technicité), à une augmentation de la mise à disposition du personnel CCPL afin d'assurer une continuité éducative et pédagogique du périscolaire mais atténuée par le **non remplacement de plusieurs agents titulaires en départ à la retraite**.
 - **Maîtrise des charges courantes en 2018** sans augmentation par rapport au BP 2017, malgré la hausse des contrats (prix révisés, indice,...) et des besoins.
 - **Mission d'optimisation fiscales en 2018** . Un diagnostic autour de la fiscalité directe locale et indirecte verra le jour en 2018. Celui-ci permettra de dégager des pistes de réflexion afin d'optimiser les recettes fiscales sans augmenter les taux.



15

Mise en place d'un Plan Pluriannuel d'investissement (PPI) (2018/2020)

- La commune a décidé de poursuivre le **Plan Pluriannuel d'investissements** (PPI) afin de traduire les volontés d'investissement sur une période donnée.
- Il s'agit d'un **outil de pilotage** indispensable autant pour les élus, les agents que pour les citoyens de la commune.
- Il permet également de montrer une **cohérence** entre le programme d'investissements de la collectivité et le maintien de ses équilibres financiers



16

PPI 2018/2020 (en milliers d'euros)

	2018	2019	2020	Observations
Enveloppe/ Projets	440	250	250	
Hôtel de ville / Travaux de réhabilitation et de réaménagement	250	250	250	Prévu sur 4 ans
Acquisition bâtiment ST / Paiement solde + fin réaménagement	190			Délibération 19/11/16
Enveloppe/ Voirie-EP	312			
Enveloppe/ Bâtiment	370			
Enveloppe/ Divers	228			
Reste à réaliser (estimation)	100			
Total Dépense réelle Investissement (estimation)	1450			

- Les travaux de réhabilitation et de réaménagement de l'hôtel de ville sont prévus à ce jour sur 4 ans.
- La commune prévoit également en recette en 2018, la vente de la salle de la cave coopérative et de l'école Fernand Janin (transfert de 2 classes maternelles à l'école Jules Ferry)

17

Situation financière :

- Evolution des Recettes réelles et des charges réelles de fonctionnement (RRF/DRF)
- Comportement des équilibres structurels
- Situation de la dette communale



18

Evolution des RRF/DRF

- Dans ce contexte financièrement toujours difficile avec notamment, la fin de la compensation de la part de l'Etat pour les **contrats aidés (coût à 100 K€)** et une situation locale représentée par un revenu fiscal moyen par foyer **inférieur de 16%** à la moyenne régionale et la part des foyers non imposables qui s'élèvent à **63,6 %**, il est prévu pour 2018 :

➤ **Les recettes réelles de fonctionnement* sont diminuées en prévision de 150 K€ environ** par rapport au BP 2017

➤ **Les dépenses réelles de fonctionnement* sont stables** par rapport au BP2017.



* : Hors recettes/dépenses exceptionnelles

19

Evolution des RRF/DRF

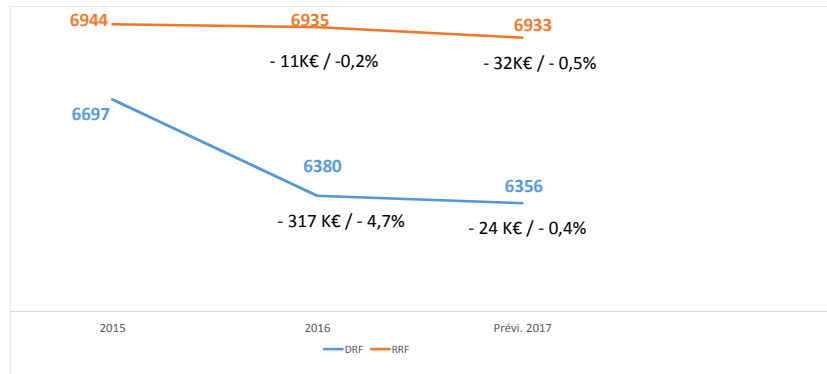
- Face à cette situation, aujourd'hui, la commune cherche à **ralentir les dépenses et à optimiser ses recettes, plutôt qu'à recourir de manière systématique au levier fiscal.**
- Afin de maintenir ou de ne pas trop dégrader le niveau des équilibres structurels, il est donc nécessaire de **poursuivre les efforts vers une maîtrise de la dépense publique.**



* : Hors recettes/dépenses exceptionnelles

20

Zoom sur l'évolution des RRF* et des DRF*



* : Hors recettes / dépenses exceptionnelles et reprise sur provisions

21

Comportement des équilibres structurels (en milliers d'euros)

	2015	2016	Prévision 2017
Recettes réelles de fonctionnement (RRF)	6 944	6 933	6 901
Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)	6 697	6 380	6 356
Autofinancement brut /Epargne brute	247	553	545
Remboursement du capital de la dette	370	404	457
Autofinancement net /Epargne nette	-96	149	88

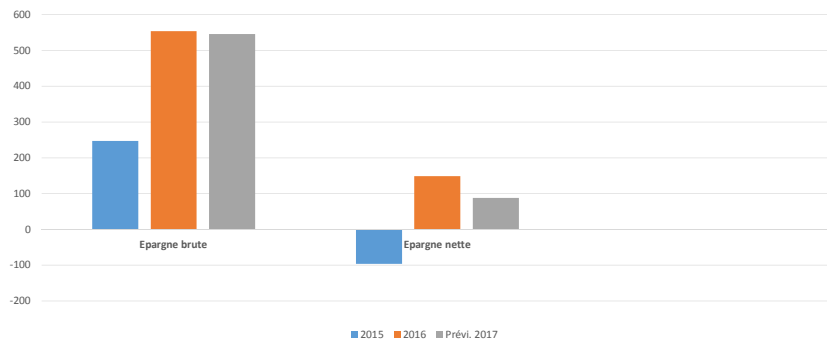
- Cet autofinancement net permet à la collectivité de réaliser ses investissements sans avoir recours à l'emprunt.
- Fragilisée par la fin des contrats aidés, la commune prévoit de maintenir les équilibres structurels par la maîtrise des dépenses de fonctionnement et l'optimisation des recettes.



* : Hors recettes / dépenses exceptionnelles

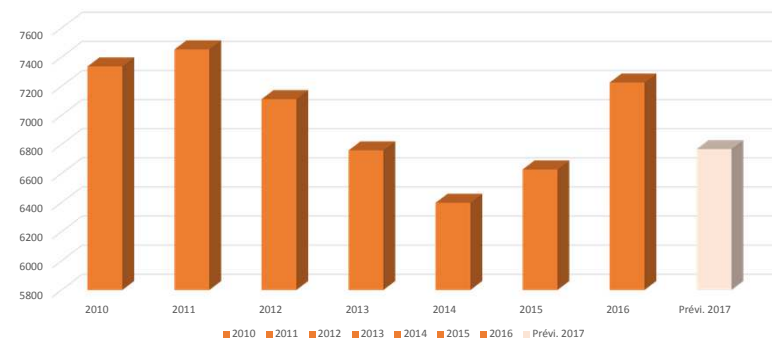
22

Comportement des équilibres structurels



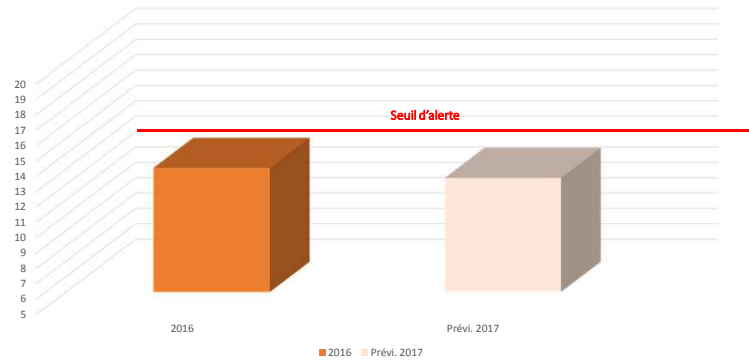
23

Evolution de la dette (du CRD) depuis 2010



24

Evolution du ratio d'endettement (CRD/Autofinancement brut) exprimé en nombre d'années



25

Budgets annexes : Eau et Assainissement

➤ **Rappel:** La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe) prévoit le **transfert obligatoire des compétences eau et assainissement au plus tard au 1er janvier 2020** à la communauté de communes du Pays de Lunel.

➤ *Toutefois, le 1^{er} Ministre a annoncé lors du 100^{ème} Congrès de l'AMF que « La compétence pourra rester de manière « transitoire » au niveau de la commune ».*

➤ **Budget eau :**

➤ Poursuite des travaux de **renouvellement de canalisations** et de **renforcement des réseaux** afin d'assurer la défense incendie et améliorer le rendement des réseaux.

➤ Lancement **d'études de modélisation** du fonctionnement du réseau afin d'assurer un suivi quantitatif des fuites

➤ **Budget total estimé pour 2018 en investissement / Environ : 380 K€**

➤ **Budget assainissement :**

➤ Mise en route des travaux en 2018 conformément aux préconisations émis par le schéma directeur de l'assainissement des eaux usées

➤ **Budget estimé pour 2018 en investissement / Environ : 550 K€**



26

Merci pour votre attention



27